Image not found or type unknown

iles artificielle dans les eaux internationales

Par **marinou**, le **06/01/2021** à **16:50**

Une personne physique ou morale pourrait elle construire une ile artificielle dans les eaux internationales des océans pour y instaurer son propre état et y pratiquer toutes les activités qu'elle souhaite pour échapper au droit de chacun des états et du droit international ?

[quote]
les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!![/quote]

Par **Marck.ESP**, le **06/01/2021** à **17:17**

Bonjour

Votre sujet a semble-t-il été inspiré par un film ?

Je je crois tout a fait réalisable si vous êtes milliardaire, mais ne suis aucunement spécialiste.

Je vous propose un peu de lecture

http://m2dit.e-monsite.com/les-artificielles-en-droit-de-la-mer.pdf[/u]

https://www.numerama.com/tech/

Par **marinou**, le **06/01/2021** à **17:30**

Merci pour votre réponse, je vais me pencher sur les lectures. Le fait de construire des iles artificelles me semble faisable mais je me demandais en terme de droit si c'était possible (etant donner que les eaux internationales ne sont la propriété de personne). Et est-il réellement possible de s'affranchir de toutes institutions et du droit international ...etc.

Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés